

Conseil **communiqué** économique et social de la région Ile-de-France

Paris, le 24 mars 2005

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) : à améliorer

Le CESR approuve la démarche d'élaboration d'un PPA en Ile-de-France et sa nécessaire cohérence tant avec le Plan Régional de Qualité de l'Air (PRQA) qu'avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU), cohérence qu'il s'agira de maintenir et d'améliorer lors des révisions successives prévues (tous les cinq ans). Cela implique la concertation et le travail en commun des différentes autorités responsables (Région, STIF, Etat). La pollution atmosphérique ignorant par nature les limites administratives, il faudrait également le prolonger par une réflexion interrégionale.

Cependant, le CESR n'a pas trouvé dans ce document les éléments nécessaires pour apprécier l'adéquation entre mesures proposées et objectifs fixés.

Des interrogations

Ainsi il s'interroge :

- sur le caractère hétérogène des mesures,
- sur la non prise en compte de la notion de « pollution de proximité », alors que le dioxyde d'azote (NOx) est responsable de risques sanitaires importants pour ceux qui habitent ou travaillent dans ces zones,
- sur le peu de considération accordée aux questions d'ordre économique alors qu'elles sont indispensables pour établir notamment un rapport coût/efficacité, susceptible d'aider à la hiérarchisation des choix,
- sur le niveau de contrainte et la nature des sanctions garantissant pénalement le respect des mesures réglementaires,
- sur l'efficacité des mesures d'accompagnement et des recommandations proposées, sachant qu'elles dépendront, avant tout, des initiatives prises par les différents acteurs.

Des lacunes

Le CESR regrette :

- qu'il ne soit pas fait mention des progrès que permet l'utilisation des énergies renouvelables,
- que les polluants autres que les NOx, bien que considérés comme des indicateurs de pollution, ne soient pas pris en compte, en particulier les composés organiques volatiles et les particules, responsables d'affections respiratoires.
- que les actions déjà engagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ne soient pas au moins citées, alors qu'elles sont en parfait accord avec les préconisations du PPA. De même, le rapport aux économies d'énergie n'est pas suffisamment souligné.
- que le PPA ne propose aucune mesure contraignante ou incitative pour lutter contre la pollution de fond générée par les véhicules motorisés ni pour encourager les économies individuelles de chauffage et l'utilisation des énergies renouvelables.

Des propositions

Le CESR considère qu'en se focalisant trop sur les pics de pollution on ne sensibilise pas suffisamment la population à un comportement éco-citoyen, notamment par le recours aux transports en commun et aux circulations douces.

Il préconise de poursuivre certaines études, afin d'améliorer ce projet de PPA :

- l'impact sur la santé incluant d'autres indicateurs tels que les particules et les solvants,
- la qualité bactériologique de l'air,
- la qualité de l'air intérieur et semi-confiné dans les lieux publics,
- l'influence de la pollution sur les éco-systèmes et le patrimoine bâti,
- les comportements individuels et collectifs ...

En conclusion, le CESR estime que le projet de PPA est largement perfectible et aurait dû comporter des mesures plus cohérentes et plus volontaristes. Dans l'intérêt des Franciliens, pour l'amélioration de la qualité de la vie en région, le CESR considère qu'il est urgent de mettre en œuvre toutes les possibilités offertes pour lutter contre la pollution de l'air, dont le PPA est un des outils.